



PREFET DE VAUCLUSE



Direction départementale
de la cohésion sociale

Affaire suivie par :: Jean-Pierre BRAQUET
Inspecteur jeunesse et sports
jean-pierre.braquet@vaucluse.gouv.fr
Tél : 04 88 17 86 60

Télécopie : 04 88 17 86 97

Avignon, le 3 septembre 2015

Le directeur

à

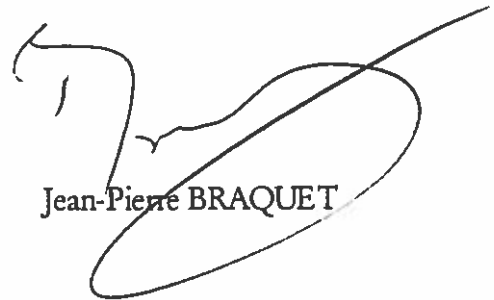
Mesdames et Messieurs les Maires
du département de Vaucluse

Objet : Réforme des rythmes éducatifs – Projet Educatif De Territoire

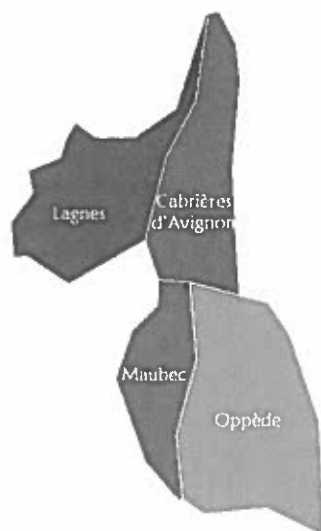
Réf. : Décret n° 2013-707 du 2 août 2013

J'ai l'honneur de vous adresser, en retour, le Projet Educatif De Territoire de votre commune signé par tous les partenaires.

Pour le le directeur départemental
et par délégation,
l'inspecteur départemental
de la jeunesse et des sports,



Jean-Pierre BRAQUET



UN PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

CABRIÈRES D'AVIGNON / LAGNES / MAUBEC / OPPÈDE

Un accompagnement global au niveau local



I. Introduction : pourquoi un projet éducatif global ?

Les communes de Cabrières d'Avignon, Lagnes, Maubec et Oppède ont développé ces dernières années un certain nombre de services auprès de l'enfance et la jeunesse au travers des Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants (E.A.J.E.), du Relais Assistantes Maternelles (R.A.M.), des services périscolaires, des bibliothèques, des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.), des accueils jeunes et des écoles maternelles et primaires. Elles ont par ailleurs rédigé en 2012 un Projet Educatif Local qui a été appliqué en 2013 dans l'ensemble des structures accueillant ou accompagnant un public de 0 à 30 ans.

Dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs, l'émergence d'un projet éducatif territorial (PEDT) doit permettre l'évolution d'une politique contractuelle enfance jeunesse vers une politique éducative publique enfance jeunesse en favorisant le passage d'une logique de dispositifs à une logique de partenariats. Ce PEDT a pour but de créer de véritables parcours éducatifs cohérents et de qualité pour tous les enfants scolarisés. Par ailleurs, un PEDT regroupant cinq communes permettra de mutualiser les moyens et de permettre des temps périscolaires de qualité.

Le Projet Educatif Local va donc évoluer au cours de l'année 2014 vers un PEDT, pour une durée de 3ans, afin de donner une cohérence dans le cadre de la politique éducative de ce territoire en associant les différents groupes scolaires, les associations du territoire et les structures d'accueil de loisirs. Ce projet pourra être complété et enrichi chaque année à l'occasion de son évaluation.

I.	INTRODUCTION : POURQUOI UN PROJET ÉDUCATIF GLOBAL ?	2
II.	A CHAQUE ÂGE SES ATTENTES ...	4
	A) CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES	4
	B) LES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL, COGNITIF ET MOTEUR DE L'ENFANT	5
III.	PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE	6
IV.	LE TERRITOIRE	6
V.	LES ACTEURS LOCAUX POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE	7
VI.	LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX	10
VII.	LES PROJETS D'ORGANISATION DES TEMPS SCOLAIRES DANS LES DIFFÉRENTES COMMUNES	11
VIII.	LES MOYENS MOBILISÉS	12
IX.	LES MOYENS HUMAINS	12
X.	MODALITÉ DE PARTICIPATION	13
XI.	L'ÉVALUATION	13
XII.	CONCLUSION	14
XIII.	PARTENAIRES INSTITUTIONNELS	14

II. A chaque âge ses attentes ...

a) Caractéristiques générales

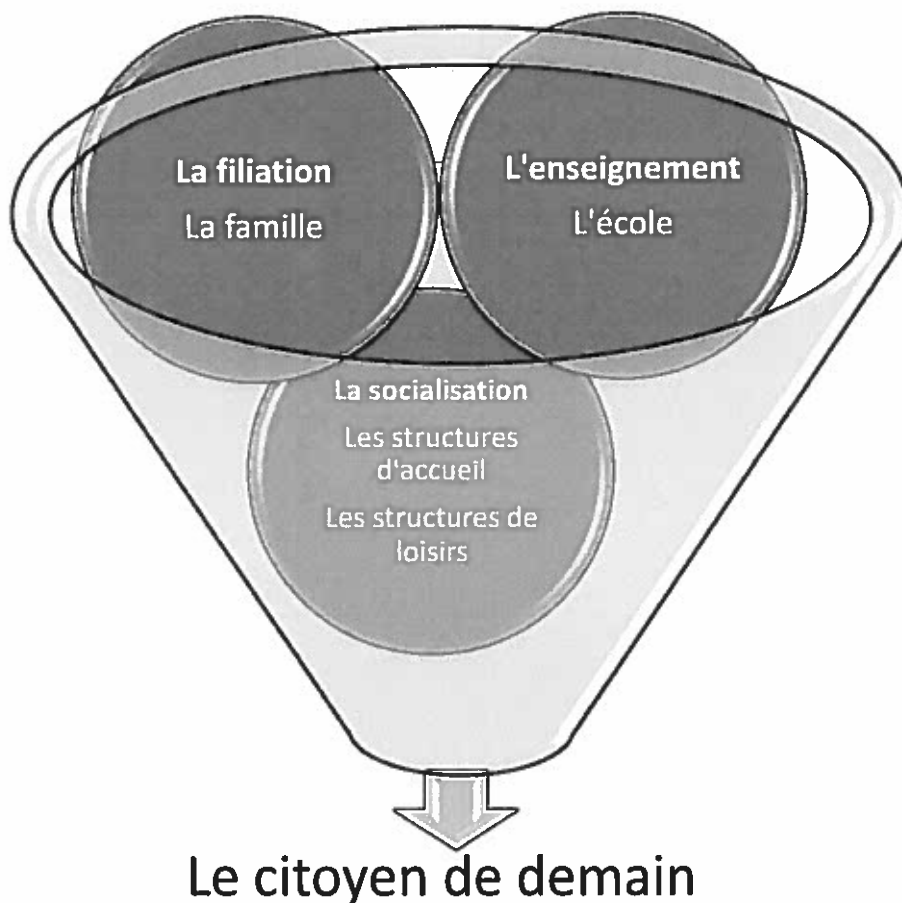
<p>0/6 ans Le contexte</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Besoins biologiques (alimentation, sommeil, mouvement), - Besoin d'affection, de sécurité, de communication, - Prise de conscience de son corps, de sa personne et de son identité sexuelle, - Exploration du milieu (besoin d'expérience, de manipulations), - Variabilité des intérêts.
<p>6 à 8 ans L'initiative du corps</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Besoin de comprendre, le temps du pourquoi, - Besoins de socialisation (sens du donner, du recevoir, d'échanger), - Besoin de se dépenser, courir, sauter, grimper, - Imitation, identification aux plus grands.
<p>8 à 10 ans Quel modèle ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La socialisation s'affirme : la bande de copains, la règle..., - Apparition d'un besoin de compétition, de se mesurer à l'autre, - Début d'une séparation filles – garçons, - Besoin de justice, d'équité, - Besoin de s'exprimer par des réalisations achevées : l'objet, - Les activités physiques et créatives permettent de s'affirmer, - Les parents ne sont plus la seule référence (les copains, l'enseignant, l'animateur).
<p>10 à 12 ans La bande des ados "naissants"</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La séparation des sexes devient opposition, - Formation des bandes, - Besoin de se situer comme 'grand', - Maturation plus rapide des filles, besoin de compétition, - Besoin de savoir, de connaître (Approche de la réflexion et raisonnement).
<p>12 à 16 ans L'autonomie ... vers une indépendance réelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Modifications morphologiques, - Apparition des pulsions amoureuses, - Apprentissage de la sentimentalité, - Intérêt pour les créations élaborées et spécialisation des intérêts, - Besoin d'initiatives et de prise de responsabilité, - Début du détachement par rapport à la famille, - Besoin de dépense physique forte, - Besoin d'identification (idoles), - Importance de l'appartenance au groupe, - Recherche de reconnaissance de la part des adultes (fragilité de l'estime de soi).
<p>16 ans et + L'adulthood</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Besoin d'accompagnement de projets, - Demande forte d'autonomie et de reconnaissance, - Besoin et demande d'outils d'orientation.

b) Les acteurs du développement social, cognitif et moteur de l'enfant

L'enfant est au centre de 3 institutions qui ont en charge son éducation : l'école, la famille et les structures de loisirs. Chacune a son importance dans un champ précis mais aucune ne doit remplacer l'autre, la famille restant la plus importante et la principale.

Les structures d'accueil et de loisirs et les temps périscolaires sont un espace privilégié pour le développement de l'enfant car à côté du système scolaire et familial, c'est le lieu de :

- * Socialisation pour la vie de groupe et de l'individu dans le groupe,
- * Pratique d'activités à vocations éducative, (ré)créative...,
- * Responsabilisation de l'enfant.



III. Présentation de la démarche

L'école, les centres multi-accueils, le RAM, les accueils de loisirs, l'accueil jeunes, les services périscolaires, les associations et les services municipaux participent, tour à tour, à la construction personnelle de l'enfant.

Quelles valeurs souhaite-t-on transmettre aux enfants et aux jeunes qui sont accueillis tous les jours ?

Réalisées sous forme de réunions de travail, les différentes étapes de ce projet ont permis de :

- **Définir des objectifs généraux communs** aux structures d'accueil de 0 à 30 ans : ils affirment une attente en matière d'éducation et d'accompagnement de l'enfant et de l'adolescent.
- **Réaliser un état des lieux** de toutes les structures qui complètent le diagnostic réalisé lors du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014.
- **Concevoir des actions concrètes** avec les différents services au travers du projet pédagogique pour répondre aux objectifs.
- **Déterminer des critères d'évaluation.**

Un projet éducatif territorial n'est pas figé. Il reste souple, adaptable aux conditions matérielles comme aux enfants qui évoluent sans cesse. Des temps d'évaluation permettront de le recadrer.

IV. Le territoire

De 1993 au 31 décembre 2013, les communes de Cabrières d'Avignon, Lagnes, Maubec et Oppède étaient regroupées sous l'égide de la Communauté de Communes de Coustellet, un territoire de 8 250 hectares comptant 10 601 habitants. Ces communes, toutes à vocation rurale, se sont regroupées pour répondre à une unité géographique, économique, sociale et culturelle de ce territoire.

Aujourd'hui, elles continuent leur action commune en se mobilisant ensemble autour d'un Projet Educatif Territorial afin de donner plus de cohérence dans leur politique éducative.

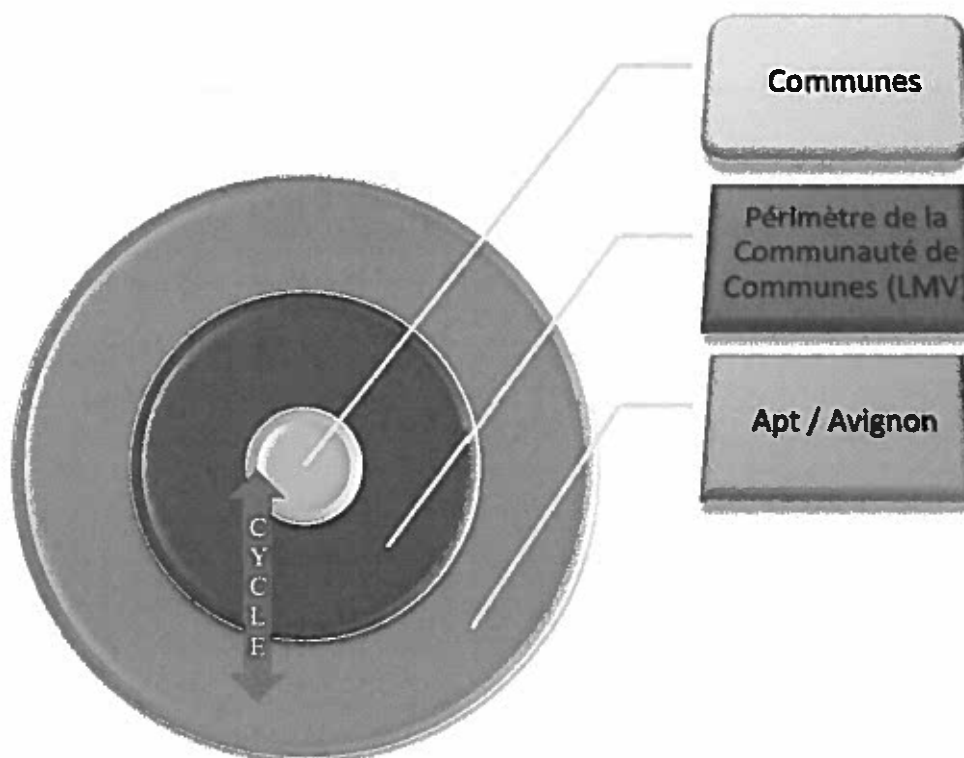
Le territoire se compose de :

- Cinq groupes scolaires (écoles maternelle et primaire)
 - Deux sur la commune de Cabrières d'Avignon
 - Un sur la commune de Lagnes
 - Un sur la commune de Maubec
 - Un sur la Commune d'Oppède
- Deux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) gérés par la communauté de Communes Luberon Monts de Vaucluse (LMV)
 - Un sur Lagnes
 - Un sur Cabrières d'Avignon
- Un relais assistantes maternelles (RAM) géré par LMV situé sur la commune de Cabrières d'Avignon

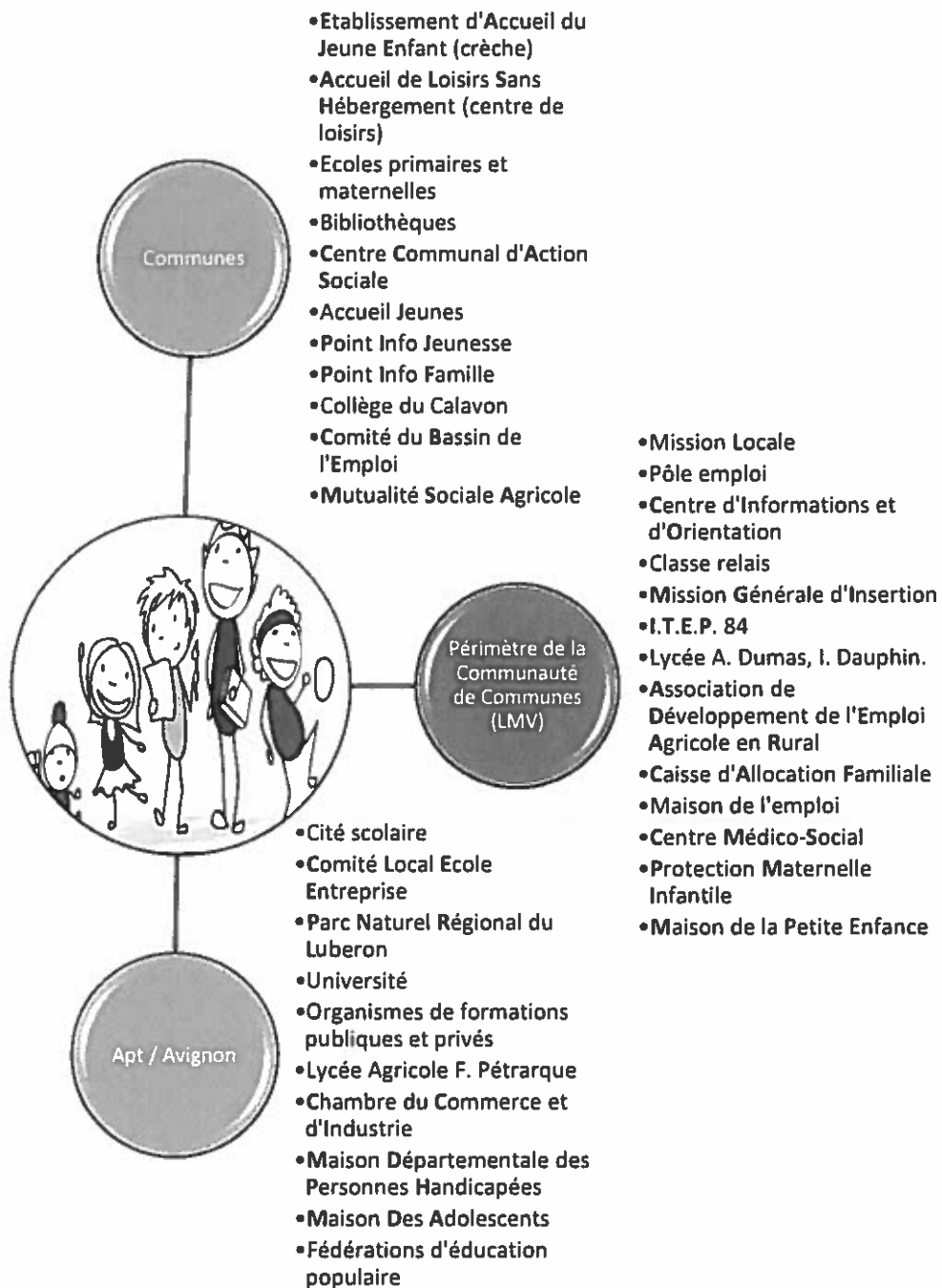
- Trois centres de loisirs
 - o Un sur la commune d'Oppède (gestion municipale)
 - o Un sur la commune de Lagnes (été) (géré par les Francas)
 - o Un sur la commune de Cabrières d'Avignon lors des petites vacances (géré par les Francas)
- Un 'accueil jeunes' associatif sur la commune de Maubec
- Un point info jeunesse et un point info famille sur la commune de Maubec (Gare de Coustellet)
- Quatre bibliothèques ou médiathèques gérées par LMV

V. Les acteurs locaux pour l'enfance et la jeunesse

Le projet éducatif global est pensé sur un territoire local mais nécessite néanmoins une ouverture sur un territoire élargi au regard des dispositifs d'accueil, de formation, d'accompagnement et d'insertion nécessaires tout au long de la vie.



L'enjeu du territoire est de rester attractif afin de favoriser l'implantation de nouvelles familles et de permettre aux enfants nés sur le territoire de revenir dès lors leur cursus de formation terminé. Il est donc primordial de consolider les différents services de proximité offerts.



Accueil / Animation

- E.A.J.E.
- A.L.S.H.
- Accueil jeunes
- Bibliothèque
- Associations culturelles, artistiques et sportives
- Les fédérations d'éducation populaire

Education / Formation

- Groupe scolaire
- Collège
- Lycée général et professionnel
- Lycée agricole
- Université
- Organismes de formation publiques et privés
- Classe relais
- C.L.E.E.

Accompagnement

- C.C.A.S.
- C.I.O.
- P.I.J. - P.I.F.
- M.L.D.S.
- S.E.S.S.A.D.
- I.T.E.P.
- C.A.F.
- M.S.A.
- P.N.R.L.
- C.M.S.
- M.D.P.H.
- M.D.A.
- P.M.I.
- A.L.E.D.

Emploi / Insertion

- Espace Emploi Entreprise
- Mission locale
- Pôle emploi
- A.D.E.A.R.
- Maison de l'emploi
- C.C.I.
- C.B.E.

Définition des sigles, des acteurs et des dispositifs :

A.D.E.A.R. : L'Association de Développement de l'Emploi Agricole et Rural a pour but de rechercher et promouvoir des formes d'agriculture paysanne ayant des répercussions favorable sur l'emploi agricole, l'environnement, l'économie des fermes et du milieu rural.

A.L.E.D. : L'Antenne de Liaison Enfance en Danger du Conseil Général est un service chargé de centraliser toutes les informations qui concernent un enfant en danger, les acheminer vers les centres médico-sociaux et les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (0800 084 001).

C.B.E. : le Comité du Bassin de l'Emploi est une association Loi 1901 ayant pour vocation de favoriser l'emploi en suscitant et en soutenant les initiatives locales.

C.C.A.S. : Un Centre Communal d'Action Sociale est établissement public communal intervenant principalement dans trois domaines : l'aide sociale légale qui, de par la loi, est sa seule attribution obligatoire ; l'aide sociale facultative et l'action sociale ; l'animation des activités sociales.

C.C.I. : La Chambre de Commerce et d'Industrie fournit des informations, conseils et outils pratiques aux entreprises, créateurs d'entreprises, étudiants, lycéens et collectivités territoriales.

C.I.O. : Le Centre d'Information et d'Orientation est un service public et gratuit qui accueille les élèves, étudiants et adultes. Il offre une information sur les études, les examens et diplômes de la 6ème à l'enseignement supérieur ; la formation professionnelle ; la validation des acquis professionnels ; les stages jeunes, et adultes ; les concours de la fonction publique ; les professions et les emplois.

Classe relais : Ce dispositif permet un accueil temporaire adapté des collégiens en risque de marginalisation scolaire et a pour objectif de favoriser la rescolarisation et la resocialisation de ces élèves.

C.L.E.E. : Un Comité Local Ecole Entreprise est un lieu d'échanges et de ressources entre le monde de l'entreprise et celui de l'école sur des données liées à la relation formation emploi.

C.M.S. : Un centre médico-social est un service public de proximité qui met en œuvre l'ensemble des missions sociales et médico-sociales du Conseil Général par un accueil, une information, une aide à l'accès aux droits, un soutien et un accompagnement.

Education populaire : L'éducation populaire est un vaste courant de pensée qui cherche principalement à promouvoir en dehors des structures traditionnelles d'enseignement et des systèmes éducatifs institutionnels, une éducation visant l'amélioration du système social.

I.T.E.P. : Les Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques est une structure médico-sociale française qui a pour vocation d'accueillir des enfants ou des adolescents présentant des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment les troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.

M.A.D. : La Maison Des Adolescents est un lieu d'accueil, d'écoute et de prévention. Elle a pour vocation d'apporter à ceux qui la sollicite une réponse adaptée (somatique, psychique, juridique, éducative et/ou sociale), soit à travers les personnels présents, soit à travers son réseau de professionnels sur l'ensemble du département.

Maison de l'emploi : Elle vise à favoriser la création d'emplois en aidant les entreprises dans leurs projets et à favoriser le retour au travail des demandeurs.

M.D.P.H. : La Maison Départementale des Personnes Handicapées est un lieu d'accueil et d'accompagnement pour l'accès aux droits des personnes handicapées.

M.L.D.S. : La Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire a deux finalités : réduire le nombre de sorties sans qualification du système éducatif ; préparer tous les élèves de plus de seize ans à une qualification reconnue en vue d'une insertion sociale et professionnelle durable.

Mission locale : La mission locale est un espace d'intervention au service des jeunes. Chaque jeune accueilli bénéficie d'un suivi personnalisé dans le cadre de ses démarches. Les structures d'accueil doivent apporter des réponses aux questions d'emploi, de formation mais aussi sur le logement ou la santé.

P.I.F. : Le Point Information Famille est un lieu d'information et d'orientation apportant une réponse de proximité à l'ensemble des familles, sur l'ensemble des sujets qui les concernent.

P.I.J. : Le Point Information Jeunesse est un lieu d'accueil et d'information ouvert à tous, principalement à destination des jeunes de 12 à 26 ans. Le PIJ propose une documentation en libre consultation, pratique, impartiale et actualisée dans les différents domaines qui concernent les jeunes: orientation scolaire et professionnelle, voyage, logement, santé...

P.M.I. : La Protection Maternelle et Infantile est un système de protection de la mère et de l'enfant. Service du conseil général, il a pour mission la prévention médicales, psychologiques, sociales et d'éducation pour la santé en faveur des futurs parents et des enfants ; une actions de prévention et de dépistage des handicaps des enfants de moins de six ans ainsi que le conseil aux familles pour la prise en charge de ces handicaps ; la surveillance et le contrôle des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans ainsi que des assistantes maternelles ; des actions d'aide aux familles.

P.N.R.L. : Le Parc Naturel Régional du Luberon a pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel respectueuse de l'environnement.

R.A.M. : Le Relais Assistantes Maternelles accompagne le développement et la qualité de l'accueil individuel des jeunes enfants en assurant une mission d'information, tant en direction des parents que des professionnels de l'accueil individuel ; en offrant un cadre de rencontres et d'échanges de pratiques professionnelles ; en participant à l'observation des conditions locales de l'accueil du jeune enfant.

VI. Les objectifs généraux

Quatre objectifs généraux ont été définis lors de ces temps de travail collectifs. Ils sont transversaux de 0 à 30 ans, des centres multi-accueil au cursus universitaire, afin d'avoir une politique de territoire cohérente, attractive et ouverte à tous.

« Communs aux différentes structures, ils assurent une cohérence éducative »

« Proposer un accueil adapté des publics de 0 à 30 ans »

- De proximité (au niveau local ou intercommunal).
- Dans des locaux adaptés au territoire et au public accueilli.
- Accessible :
 - au niveau des tarifs,
 - ouvert à tous les publics y compris les personnes en situation de handicap,
 - avec tous, en donnant une place aux parents et bénévoles,
 - avec un discours adapté, compris de tous.
- Ludique, plaisant et animé sur le plan pédagogique et éducatif, en cohérence avec le territoire.
- Favorisant la confiance et l'estime de soi.

« Favoriser les échanges et les rencontres ».

- Entre les publics accueillis.
- Entre les familles.
- Entre les générations.
- Entre les professionnels.
- Entre les élus.
- Entre les partenaires.
- Entre les équipes d'animation.

L'objectif transversal est de permettre à l'ensemble de ces publics de se rencontrer.

Ex : A la bibliothèque, pendant le forum des associations, lors des petits déjeuners citoyens, à travers les fédérations de parents d'élèves et les écoles...

« Organiser l'accueil par des professionnels compétents et formés qui encouragent les découvertes culturelles, artistiques et sportives ».

- Dans un cadre législatif qui respecte les principes de neutralité et de laïcité.
- Par l'accompagnement dans la formation des professionnels, des cadres et des bénévoles.
- En permettant aux futurs professionnels d'être formés :
 - en valorisant le statut de stagiaire.
 - en l'accompagnant durant sa formation.
- En allant à la rencontre des diverses formes de culture et en permettant l'accès à toutes les cultures.

« S'inscrire, dans la mesure du possible, dans une démarche de développement durable ».

- Au niveau local, en sensibilisant le public accueilli à l'environnement.
- Au travers de l'économie sociale et solidaire.
- A une plus grande échelle, en adhérant à des réseaux identifiés.

Ex : Les éco-constructions comme le bâtiment communautaire, la tenue d'un marché paysan pour favoriser les circuits courts de distribution, la réflexion sur la gestion des modes d'énergie, la charte signée avec le Parc Naturel Régional du Luberon, le réseau goutte d'eau...

VII. Les projets d'organisation des temps scolaires dans les différentes communes

Gestion par les Francas de Vaucluse – mutualisation des équipes d'animation

	7h...	8h30	9h00	11h30	12h00	13h30	15h00	16h30	18h...
Cabrières Ec. Village	7h30 - 9h		9h - 12h		12h - 13h30	Lundi Mardi Jeudi Vendredi		16h30 - 18h30	
Cabrières Ec. Coustellet	7h30 - 9h		9h - 12h		12h - 13h30	Lundi Mardi Jeudi Vendredi		13h30 - 18h30 16h30 - 18h30	
Lagnes	7.45 - 8h20 ou 8h50		8h30 - 12h Mercredi : 9h - 12h		12h - 13h30	Lundi Mardi Jeudi Vendredi		16h30 - 18h30 13h30 - 18h15	

ALSH multi-sites déclaré à Oppède

ALSH Oppède	7h30 - 9h		9h - 12h		12h - 13h30	Lundi Mardi Jeudi Vendredi	Ap 15h Ap 15h	16h30 - 18h30	
Maubec	7h45 - 8h30		8h30 - 12h Mercredi : 9h - 12h		12h - 13h30	Lundi Mardi Jeudi Vendredi		15h - 18h 16h30 - 18h 15h - 18h	

- Temps d'enseignement
- Accueil échelonné des enfants
- Pause méridienne
- Garderie
- Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et ALSH déclaré auprès de la DDCCS

L'intérêt d'un PEDT regroupant 4 communes est de pouvoir mutualiser un réseau de professionnels qui interviendra au sein de chaque groupe scolaire et d'obtenir une cohérence éducative sur un territoire rural.

Les activités proposées, organisées par cycle de 5 à 7 séances (en fonction des vacances scolaires), seront mises en place en fonction de la spécificité de chaque école, de ses projets et des ressources disponibles. Elles pourront trouver un prolongement dans les différentes structures d'accueil mais également au sein des différentes associations présentes sur le territoire.

VIII. Les moyens mobilisés

Scolaire	Périscolaire	Sports	Culture	Autres
Classes libres ou banalisées Mobiliers scolaires Matériel informatique Equipe Mobile Académique de Liaison et d'Animation (E.M.A.L.A.)	Salle d'activité périscolaire Matériel pédagogique et manuels Jeux sportifs et de société Livres	Gymnase Plateau de sport collectif Aire de Jeux	Bibliothèque / médiathèque	Salles municipales Stade

IX. Les moyens humains

Les taux d'encadrement assouplis seront appliqués à savoir :

- 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans,
- 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans.

Ce taux sera appliqué sur toute la durée du Projet Educatif Territorial.

Education nationale	Services municipaux	Associations	Particuliers
Enseignants volontaires	animateurs périscolaires Educateurs sportifs Musiciens Bibliothécaires A.T.S.E.M.	animateurs des centres de loisirs Educateurs des associations sportives Intervenants des associations culturelles	Retraités et habitants bénévoles Parents d'élèves

Un coordonnateur du Projet Educatif Territorial assurera le :

- la mise en œuvre, la coordination, le suivi et l'évaluation du PEDT,
- la mutualisation et l'organisation des ressources sur le territoire afin de garantir des activités de qualité,
- le suivi des structures qui jalonne le parcours de vie des jeunes,
- la réduction des inégalités sociales et des disparités sur le territoire (en termes de mobilité, d'accès aux loisirs et d'accès à la formation),
- la valorisation de la vie associative sur le territoire
- assurer le lien entre les différentes institutions.

X. Modalité de participation

L'aménagement des rythmes éducatifs est proposé gratuitement jusqu'à 16h30 à tous les enfants fréquentant une des écoles du territoire. Un accueil de loisirs est ensuite organisé jusqu'au retour des parents.

Commune	Maternelle	Primaire
Cabrières d'Avignon village	32	70
Cabrières d'Avignon Coustellet	33	83
Commune	Maternelle	Primaire
Lagnes	62	117
Maubec	51	86
Oppède	39	80
Total	217	436

XI. L'évaluation

Une évaluation régulière des différents dispositifs permettra de faire progresser les actions auprès des différents publics accueillis au regard des 4 objectifs généraux du projet éducatif territorial.

La mise en place de l'action auprès des jeunes est guidée par les repères suivants :

- Prise en compte des différents types de publics accueillis par une diversification des actions,
- Développement d'une offre d'accueil et de loisirs adaptée aux réalités intercommunales,
- Développement de l'accès à la culture, individuel et familial,
- Renforcement des échanges Enfants / ados / parents / adultes,
- Développement des ressources locales et de l'existant,
- Coordination des différents acteurs,
- Implication des jeunes dans la vie intercommunale,
- Evaluation des actions hors Contrat Enfance et Jeunesse.

Un comité de pilotage, dont les membres seront désignés, assureront le suivi et l'évaluation du PEDT. Il veillera :

- A la bonne mise en œuvre du PEDT,
- A la validation et au suivi des actions,
- A l'identification et à l'analyse des problématiques,
- A l'évolution du projet.

XII. Conclusion

Élément clé de la cohérence de l'action éducative sur le territoire, c'est sur le terrain que devra vivre ce projet éducatif territorial et les actions qui en découlent, pour que les enfants de ce territoire grandissent dans un cadre le plus cohérent et le plus épanouissant possible.

Des temps d'évaluation réguliers permettront dans chaque service de mesurer l'impact de ces différentes actions et de les réadapter si nécessaire.

XIII. Partenaires institutionnels

Merci à toutes les personnes qui se sont engagées avec passion dans ce travail : élus, professionnels, techniciens, parents, représentants d'associations, membres du groupe de travail Jeunesse, membres du Comité de Pilotage du Contrat Enfance et Jeunesse et individuels et les partenaires institutionnels que sont la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

<p>Le Maire de Lagres M. Robert DONMAT</p> 	<p>Le Maire de Cabrières d'Avignon Mme Marie-Paule GAGLIONE</p> 
<p>Le Maire de Maubec M. Frédéric MASSIP</p> 	<p>Le Maire d'Oppède M. Alain DEILLE</p> 
<p>La Caisse d'Allocations Familiales de Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales Vaucluse</p>  <p>Christian DELAFOSSE</p>	<p>La Mutualité Sociale Agricole</p>
<p>Le Préfet de Vaucluse</p> <p>Pour le Préfet, Le Sous-Préfet chargé de mission,</p>  <p>Julien ANTHONIOZ-BLANC</p>	<p>Le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale</p> <p>Le Directeur Académique des services de l'éducation nationale</p>  <p>Dominique BECK</p>